

ASSOCIATION LES PUIITS DU DESERT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION LES PUIITS DU DESERT
BP 09 - Le Chinaillon
74450 LE GRAND BORNAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association LES PUIITS DU DESERT,

I - OPINION

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PUIITS DU DESERT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
MANAGEMENT DECISION AUDIT



Cédric Dumont

ASSOCIATION LES PUIITS DU DESERT

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN ACTIF		
ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
<i>ACTIF CIRCULANT</i>		
Créances d'exploitation		
Contributions financières et autres organismes	31.486	32.000
Disponibilités		
Banque et caisse	58.500	36.697
TOTAL DE L'ACTIF	89.986	68.697

BILAN PASSIF		
PASSIF (avant répartition)	31/12/2025	31/12/2024
<i>FONDS ASSOCIATIFS</i>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Report à nouveau	14.715	34.414
(Insuffisance)	(14.288)	(19.699)
TOTAL I	427	14.715
<i>FONDS DEDIES</i>		
Sur contributions financières d'autres organismes	83.925	49.518
TOTAL II	83.925	49.518
<i>DETTES</i>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.634	4.464
TOTAL III	5.634	4.464
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS ASSOCIATIFS (I à III)	89.986	68.697

II. COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2025

	31/12/2025 12 MOIS	31/12/2024 12 MOIS
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3.580	4.474
Produits de tiers financeurs		
Subventions d'exploitation	6.000	5.500
Ressources liées à la générosité du public	11.481	12.334
Contributions financières d'autres organismes		
Entreprises	47.423	41.357
Fondations	185.344	116.840
Particuliers	64.833	88.673
Manifestations	126.436	1.950
Utilisations des fonds dédiés	49.518	175.476
TOTAL I	494.615	446.604
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats - Missions sociales au Niger	312.028	311.625
Autres charges externes		
Frais organisation de manifestations	16.783	11.493
Autres services extérieurs		
Honoraires	39.287	27.852
Publications, relations publiques	19.799	4.426
Déplacements, missions et réceptions	24.655	39.206
Frais postaux et télécommunication	1.814	6.447
Services bancaires et assimilés	1.165	1.412
Report en fonds dédiés	83.925	49.518
Charges diverses de gestion courante	9.447	14.324
TOTAL II	508.903	466.303
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(14.288)	(19.699)
(INSUFFISANCE)	(14.288)	(19.699)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE DE DOUZE MOIS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Les comptes annuels comprennent le bilan et le compte de résultat ci-avant ainsi que l'annexe qui se divise en six parties :

- 1 - Objet social, nature et périmètre des missions sociales, moyens mis en œuvre
- 2 - Règles et méthodes comptables
- 3 - Informations relatives au bilan et au compte de résultat
- 4 - Compte de résultat par origine et destination
- 5 – Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025
- 6 – Evénements postérieurs

1 – OBJET SOCIAL / NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES / MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association agit depuis plus de 20 ans au Niger, se concentrant sur le développement durable à travers des actions ciblées dans les domaines de l'accès à l'eau, de l'éducation, de la santé et de l'autonomisation des femmes. Composée d'une équipe multidisciplinaire et d'un partenaire local, l'ONG Tidène, elle vise à renforcer les capacités communautaires par des projets participatifs. Les initiatives ont bénéficié à plusieurs dizaines de milliers de personnes, avec un accent particulier sur les populations rurales et vulnérables.

Son périmètre d'action est situé d'une part, au nord d'Agadez, le massif de l'Aïr avec la vallée de Tidène, avec des activités en zones semi-sédentaires à plus de 100 kms au nord d'Agadez et d'autre part, au sud d'Agadez dans une zone pastorale, à la limite avec la région de Zinder, avec des activités à plus de 280 kms au sud d'Agadez, zone désertique du Tardes.

Nos projets d'accès à l'eau potable par la construction ou la réhabilitation de puits s'appuient sur une approche communautaire et participative pour assurer l'adoption durable des solutions proposées. Des campagnes de sensibilisation couvrant les bonnes pratiques d'hygiène, la protection des points d'eau et la gestion durable des ressources hydriques. Ces actions sont essentielles pour maximiser l'impact des infrastructures construites et prévenir les maladies hydriques.

Plusieurs écoles et un internat ont été construits dans des zones rurales isolées, équipées de mobiliers adaptés et de matériel pédagogique. Ces établissements accueillent de centaines d'élèves, avec une attention particulière portée à la scolarisation des filles, souvent défavorisées dans ces régions.

Les témoignages recueillis montrent que l'autonomisation des femmes favorise une meilleure prise en charge des familles et une dynamique de changement socio-économique. Plusieurs bénéficiaires rapportent une amélioration de leur statut dans la communauté et une plus grande confiance en elles. Les projets ont également renforcé la cohésion sociale autour des valeurs d'égalité et d'inclusion. L'impact indirect est mesuré par une meilleure scolarisation des filles dans les foyers où les femmes sont actives dans les programmes.

L'effectif de LPDD au 31 décembre 2025 est composé de la présidente, du trésorier, d'une directrice technique et d'un chargé de communication, ainsi qu'un comité directeur de vingt-six membres. La présidente, le trésorier et les membres du comité directeur ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. La directrice technique est rémunérée aux honoraires et est responsable de l'élaboration des dossiers de demande de subventions et de contributions financières des entreprises et fondations et des dossiers techniques de suivi des réalisations. Le chargé de communication est également rémunéré aux honoraires et il assure la rédaction des lettres d'information et la gestion du site internet.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Règles de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels ont été établis, dans le respect du principe de prudence, suivant les règles définies par le plan comptable général, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice d'une durée de douze mois recouvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

2.2 – Subventions d'exploitation et contributions financières

Les subventions d'exploitation et les contributions financières sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits d'exploitation.

Les subventions d'exploitation et les contributions financières avec contrepartie, c'est-à-dire celles affectées par des tiers financeurs à des projets définis, inscrites au cours de l'exercice au compte de résultat et non utilisées en totalité à la clôture de l'exercice, donnent lieu à la comptabilisation au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Les sommes inscrites en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 – Créances d'exploitation

Il s'agit des subventions d'exploitation et des contributions financières d'autres organismes restant à encaisser de celles enregistrées en produits d'exploitation à la signature de la convention d'octroi.

	2025	2024
Contributions financières d'autres organismes		
Fondation A&A Ulmann	0	32.000
Fondation Pour Eux via CARITAS	28.000	0
HelloAsso - dons en ligne de décembre 2025 transférés en 2026	3.486	0
TOTAL	31.486	32.000

3.2 – Disponibilités

	2025	2024
Banque Populaire des Alpes	55.907	32.656
Banque Populaire des Alpes – Livret A	1.108	1.008
Caisse	1.485	3.033
TOTAL	58.500	36.697

3.3 – Fonds dédiés

	31/12/24	Reports	Utilisations	31/12/25
Sur contributions financières d'autres organismes				
Projets accès à l'eau		29.900		29.900
Projets accès à l'éducation	49.518	22.525	49.518	22.525
Projets accès à la santé		31.500		31.500
TOTAL	49.518	83.925	49.518	83.925

3.4 – Subventions d'exploitation

	2025	2024
Département Haute-Savoie	6.000	5.500
TOTAL	6.000	5.500

3.5 – Ressources liées à la générosité du public

Les produits liés à la générosité du public correspondent à la collecte sur internet via le site Les Puits du Désert.

3.6 – Contributions financières d'autres organismes

Les contributions financières d'autres organismes avec contrepartie sont des dons de fondations, d'entreprises et de particuliers destinés à un projet défini à raison d'une stipulation de ces tiers financeurs. Les contributions financières sans contrepartie sont les autres.

	2025	2024
Contributions financières avec contrepartie		
Entreprises	36.000	16.000
Fondations	185.344	80.000
Particuliers	39.495	53.003
Sous-total	260.839	149.003
Contributions financières sans contrepartie		
Manifestations	126.436	1.950
Entreprises	11.423	25.357
Fondations	0	36.840
Particuliers	25.338	35.670
Sous-total	163.197	99.817
TOTAL	424.036	248.820

4 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 – PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Dons manuels en ligne	11.481	12.334
2 – PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Contributions financières avec contrepartie		
2.1.1 Entreprises	36.000	25.000
2.1.2 Fondations	185.344	116.840
2.1.3 Particuliers	39.495	53.003
2.1.4 Manifestations	0	0
2.2 Contributions financières sans contrepartie		
2.2.1 Entreprises	11.423	16.357
2.2.2 Fondations	0	0
2.2.3 Particuliers	28.918	40.144
2.2.4 Manifestations	126.436	1.950
3 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6.000	5.500
3 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	49.518	175.476
TOTAL	494.615	446.604
CHARGES PAR DESTINATION		
1 – MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
1.1.1 Accès à l'éducation	9.700	11.058
1.2 Réalisées au Niger		
1.2.1 Accès à l'eau	125.332	58.546
1.2.2 Accès à l'éducation	116.186	193.640
1.2.3 Accès à la santé	33.120	30.382
1.2.4 Autonomisation des femmes	33.434	26.713
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1.277	3.385
2.2 Frais de recherche des contributions financières	86.574	65.347
3 – REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	83.925	49.518
4 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19.355	27.714
TOTAL	508.903	466.303
(INSUFFISANCE)	(14.288)	(19.699)

B – Contributions volontaires en nature		
PRODUITS PAR ORIGINE		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	87.500	87.500
Prestations en nature	4.000	1.000
Dons en nature	0	10.000
TOTAL	91.500	98.500
CHARGES PAR DESTINATION		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	9.800	9.800
Réalisées au Niger	0	10.000
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	44.800	44.800
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	36.900	33.900
TOTAL	91.500	98.500

Le compte de résultat par origine et destination a été constitué à partir du compte de résultat. Les informations qui suivent précisent ses modalités de constitution.

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		
Rubrique du Compte de résultat par origine et destination	Définition	Application en 2025
PRODUITS PAR ORIGINE		
Dons manuels en ligne	Des produits sont liés à la générosité du public lorsqu'une association sollicite des dons manuels au niveau national.	Les seuls dons de LPDD au niveau national sont les dons collectés en ligne via le site internet.
Contributions financières avec contrepartie	Les contributions financières avec contrepartie sont celles destinées à un projet défini à raison d'une stipulation du(es) tiers financeur(s).	Sont compris dans cette rubrique les dons des entreprises, fondations et particuliers pour lesquels une convention a été signée pour la construction de puits, d'écoles, d'un internat, de coopératives, etc. Sont également inclus dans cette rubrique les dons des particuliers pour la scolarité.
Contributions financières sans contrepartie	Les contributions financières sans contrepartie sont celles qui ne sont pas destinées à un projet défini à raison d'une stipulation du(es) tiers financeur(s).	Sont compris dans cette rubrique des dons d'entreprises, de fondations et de particuliers, ainsi que les cotisations, autres que ceux mentionnés ci-dessus.
Subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation dédiées d'origine publique obtenues des organismes internationaux, de l'Union Européenne, de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics.	Il s'agit des subventions décrites dans la note 3-4 ci-avant.
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	Subventions d'exploitation ainsi que les contributions financières avec contrepartie inscrites, au cours de l'exercice précédent, au compte de résultat, et utilisées en totalité au cours de l'exercice.	Il s'agit des utilisations de fonds dédiés décrites dans la note 3-3 ci-avant.
CHARGES PAR DESTINATION		
Missions sociales réalisées en France	Soutiens scolaires à des étudiants nigériens qui réalisent leurs études en France.	Il s'agit du financement des études réalisées en France par des étudiants nigériens.
Missions sociales réalisées au Niger	Missions réalisées dans le cadre de l'objet social de l'association et décrites ci-avant au Titre 1 - Objet social/Nature et périmètre des missions sociales/Moyens mis en œuvre.	Il s'agit du coût directs des différentes missions sociales d'accès à l'eau, à l'éducation à la santé et à l'autonomisation des femmes auxquels sont rajoutés les charges correspondant au travail de suivi des projets, visites sur place et rapports techniques de réalisation (90% du coût de fonctionnement de l'ONGT et 40% des honoraires de la directrice technique).
Frais d'appel à la générosité du public	Frais liés à la gestion du site internet.	Allocation de 15% des honoraires du chargé de communication liés à la gestion du site internet LPDD.
Frais de recherche des contributions financières	Frais liés à l'organisation de manifestations permettant de collecter des fonds et allocation des charges engagées pour la promotion de l'association et la collecte des fonds.	Il s'agit d'une allocation de 60% des honoraires de la directrice technique et de 85% des honoraires du chargé de communication. Cette allocation correspond au temps passé pour le montage des dossiers de demande de fonds privés. Il s'agit ensuite de 95% des frais de déplacement en France de la présidente et de la directrice technique. Il s'agit enfin des frais d'organisation de la manifestation Glisse en Cœur ainsi que les frais de réalisation du film sur les 20 ans de l'association.
Report en fonds dédiés	Subventions d'exploitation ainsi que les contributions financières avec contrepartie inscrites, au cours de l'exercice et au compte de résultat, et qui seront utilisées les exercices suivants	Il s'agit du report des fonds dédiés décrites dans la note 3-3 ci-avant.

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (SUITE)		
Rubrique du Compte de résultat par origine et destination	Définition	Application en 2025
CHARGES PAR DESTINATION (suite)		
Frais de fonctionnement	Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités de gouvernance, de comptabilité et gestion financière, des moyens généraux et de l'informatique.	Il s'agit de 10% des frais de fonctionnement de ONGT, les 90% étant affectés aux missions sociales au Niger. Il s'agit des frais divers de gestion courante, des frais de télécommunication et de 5% des frais de déplacement.
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS PAR ORIGINE		
Bénévolat	Le bénévolat est l'action d'une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.	La valorisation du bénévolat a été réalisée sur la base d'une estimation de 1.400 heures pour la présidente, 400 heures pour le trésorier, 500 heures pour des membres du comité directeur et 200 heures pour la réalisation d'un film sur le Niger, heures valorisées à un taux horaire forfaitaire de 35 euros, soit 87.500 euros.
Prestations en nature	Contributions volontaires en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services).	Prestation gratuite de l'agence de graphisme TRIPTIK à Annecy pour la mise en page et le graphisme des 4 lettres d'information publiées en 2025.
Dons en nature	Contributions volontaires en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)	Aucun don en nature en 2025.
CHARGES PAR DESTINATION		
Contributions volontaires aux missions sociales		
Réalisées en France	Bénévolat relatif aux missions sociales réalisées pour la gestion de la scolarité des étudiants en France.	20% du temps de la présidente.
Réalisées au Niger	Bénévolat relatif aux missions sociales réalisées au Niger, incluant le temps des déplacements sur place.	Compte tenu de la situation politique au Niger, aucun déplacement au Niger n'a été effectué en 2025.
Contributions volontaires à la recherche de fonds	Bénévolat relatif aux contacts avec les parties prenantes et le montage des dossiers de demande de fonds.	50% du temps de la présidente, 20% du temps du trésorier, ainsi que 60% du temps des membres du comité directeur et 100% du temps de la journaliste pour la réalisation d'un film.
Contributions volontaires au fonctionnement	Bénévolat relatif à la gestion sociale et financière de l'association	30% du temps de la présidente, 80% du temps du trésorier, ainsi que 40% du temps des membres du comité directeur, plus évaluation à 4.000€ la prestation de l'agence Triptik.

5 - ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Belgique	05/06/2025	Fonds de dotation	Numéraire	Direct	Virement bancaire	24.000
Total Belgique						24.000

6 – EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant